# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## frais d'analyses

Question écrite n° 76215

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le non-remboursement, par les caisses d'assurance maladie, des dosages biologiques obligatoires effectués aux patients transplantés cardiaques sous médicaments anti rejet non inscrits à la nomenclature des actes de biologie. La prise de ces médicaments, indispensable, entraîne maints effets secondaires qui nécessitent des analyses fréquentes dont le coût est à la charge du patient. En conséquence, il lui demande s'il serait envisageable de les prendre en charge au titre de l'affection de longue durée, considérant que ces examens biologiques ont un lien direct avec la greffe.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Marc Roubaud
**Circonscription :** Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 76215
**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations
**Ministère interrogé :** santé et solidarités
**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2005, page 9893